**Accusé de réception**

**La Fabrique d’église**

établie à

dont le n° d’entreprise est

ici représentée par :

* M./Mme domicilié à
* M./Mme domicilié à

agissant en leur qualité respective de Président(e) et de secrétaire de ladite fabrique d’église, en vertu d’une délibération du Bureau des Marguilliers du

**En sa qualité de propriétaire bailleur, déclare avoir reçu notification de la cession privilégiée du bail à ferme portant sur les biens de la Fabrique d’église désignés ci-après** :

Commune de : Division :

Section : Numéro :

D’une contenance totale de et ayant un revenu cadastral de

Les biens loués sont situés en région agricole de .

Ce bail a été consenti pour une période initiale de années, ayant pris cours le ., pour expirer le .

**Ladite cession privilégiée est opérée par Monsieur / Madame (le cédant) :**

Nom

Prénom

Domicile

Lieu et date de naissance

Etat civil

N° de registre national OU de sécurité sociale

N° de producteur (si connu)

N° d’entreprise (si connu)

**Au profit de Monsieur / Madame (le cessionnaire) :**

Nom

Prénom

Domicile

Lieu et date de naissance

Etat civil

N° de registre national OU de sécurité sociale

N° de producteur (si connu)

N° d’entreprise (si connu)

Lien de parenté avec le cédant

Le cessionnaire est titulaire du certificat / du diplôme à orientation agricole / bénéficie de l’expérience suffisante suivante

**Conformément à l’article 35 de la section 3 « Des règles particulières aux baux à ferme » du livre III, titre VIII, chapitre II du Code civil, le bail est renouvelé de plein droit au profit du cessionnaire.**

La cession prenant effet à compter du , le bail a une période initiale de neuf années, prenant cours le , pour expirer le .

**Conformément à la législation en vigueur, le bail sera reconduit de plein droit, à la fin de cette période initiale, pour trois périodes successives de neuf ans, sauf congé valable donné par le bailleur pour un motif prévu par la loi.**

La première reconduction commence le et expire le . La deuxième reconduction commence le et expire le . La troisième reconduction commence le et expire le .

Fait à , le

En exemplaires

Le président de la fabrique d’église\* Le secrétaire de la fabrique d’église\*

\* Nom, prénom, signature, le tout précédé de la mention « Lu et approuvé ».